

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du Conseil communal de la commune de Steinfort

---

### Séance publique du 21 mars 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 14 mars 2024

Date de la convocation des conseiller.ère.s : 14 mars 2024

---

**Présent.e.s** : M. Sammy Wagner, bourgmestre,  
Mme Marianne Dublin-Felten, M. Guy Erpelding, échevin.e.s,

M. Alain Faber, M. Daniel Frieden, M. Andy Gilberts, Mme Bénédicte Janne,  
Mme Hortense Ostach, Mme Jasmine Pettinger, M. Patric Schank, M. Georges  
Zeimet, conseiller.ère.s,

M. Andres Castro, secrétaire f.f.

**Excusé.e.s** : /

**Délégation de vote** : Aucune délégation de vote n'a été reçue.

---

### **10) Règlement communal fixant les modalités d'organisation de la vente aux enchères de bois de chauffage**

Le Conseil communal,

Considérant que la commune de Steinfort souhaite organiser une vente aux enchères de bois de chauffage ;

Entendu la volonté des responsables communaux de se doter d'un règlement fixant les modalités relatives à l'organisation de la vente aux enchères de bois de chauffage ;

Vu les directives et recommandations de l'Administration des Eaux et Forêts en relation avec le prix de vente du bois provenant des domaines forestiers de l'Etat ;

Revue sa délibération du 4 février 2015 portant fixation du prix de vente du bois de chauffage laquelle fut approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 22 avril 2015, Réf. : MI-DFC-4.0042/NH ;



Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**procède au vote au scrutin public qui donne le résultat suivant :**

11 X Oui

0 X Non

0 Abstention(s)

Le Conseil communal décide donc **unanimement** de fixer les modalités relatives à l'organisation de la vente aux enchères de bois de chauffage comme suit :

<p align="center"><b>Règlement communal fixant les modalités d'organisation de la vente aux enchères de bois de chauffage</b></p>
---

**Objet des enchères :**

Les enchères concernent (en différentes quantités) :

- a) lots de bois fendu et empilé
- b) lots de bois long

**Prix :**

- Prix de base htva : 50 euros/stère (bois empilés)
  - Prix de base htva : 40 euros/m<sup>3</sup> (bois long)
- Sur tous les produits une TVA de 8 % est ajoutée.

**Date, horaire et lieu de la Vente aux enchères**

- Date/horaire : 20 avril 2024 à compter de 10 heures
- Lieu : Steinfort au lieu-dit « Vullekiischtewee »



### **Autres dispositions :**

- La vente se déroule selon les règles de ventes nationales établies par l'administration de la nature et des forêts
- La vente aux enchères se déroule en outre en conformité avec :
  - o Le règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 concernant les règles applicables aux travaux d'exploitation, de culture et d'amélioration ainsi qu'aux ventes dans les bois administrés.
  - o Les cahiers des charges pour les interventions en forêts certifiées FSC par des personnes ne travaillant pas à des fins commerciales (« Selbstwerber »).
- Le bois ne peut être enlevé qu'après paiement
- Les acheteurs devront pouvoir présenter au moment de l'enlèvement toute pièce susceptible de confirmer le paiement préalable
- Le bois est à enlever, sauf dérogation à solliciter à cet effet, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024. A défaut, la Commune en deviendra propriétaire
- Le bois vendu est entreposé le long d'un chemin forestier garantissant une bonne accessibilité avec tout genre de voiture
- Lors de l'enlèvement du bois, il est défendu de quitter les chemins consolidés, peu importe le véhicule utilisé.

### **Dispositions finales :**

- La vente s'adresse à tous les habitants de la commune de Steinfort.
- Grillade et boissons sont offerts par la commune

La présente prend effet à compter du 01.04.2024 et remplace toute disposition antérieure fixant les modalités de vente de bois de chauffage et notamment la délibération du 04 février 2015 déterminant le prix de vente du bois de chauffage.



La présente est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

---

Pour expédition conforme.  
Steinfort, le 21 mars 2024

  
Sammy Wagner  
Bourgmestre



  
Andres Castro  
Secrétaire communal f.f.